

per la Chambre, et singulièrement l'opposition.

Le ministre des Finances, dont je constate la présence à son siège, disait ici le 7 mai:

Selon moi, lorsque sera mis en délibération le projet de résolution au *Feuilleton* à propos de la *Trans-Canada*, les membres de l'opposition auront toute liberté de débattre la question de l'aménagement, du financement ou de toute autre chose s'y rapportant... Toutes ces choses pourront être dites quand nous serons saisis du projet de résolution intéressant la *Trans-Canada*.

Ces paroles se trouvent à la page 3747 du hansard.

Le ministre a tenu ces propos afin de mettre fin à un débat qui avait surgi. Il a dit en quelque sorte: "Pourquoi l'examiner actuellement? Quand nous serons à l'étape du projet de résolution, vous aurez tout le temps voulu pour vous arrêter à tous les détails qu'il vous plaira d'étudier".

L'hon. M. Harris: Je n'ai pas dit cela.

M. Zaplitny: C'est la seule interprétation que l'on puisse donner à cette déclaration. Rien ne laissait prévoir que le temps serait limité ou qu'on annoncerait la clôture. Le ministre a nettement donné à entendre à l'opposition que, si le débat qui avait alors surgi était remis à plus tard les honorables membres de l'opposition, une fois atteinte l'étape normale du projet de résolution dans le cours ordinaire des événements, auraient tout le temps qu'il leur faudrait pour examiner chacune des parties du projet de résolution. C'est ce qu'il a dit.

Puis, le ministre du Commerce, prenant la parole à la Chambre, le 22 mai, a prononcé les paroles suivantes, comme en fait foi le hansard à la page 4321. Répondant à une question au sujet du tuyau d'acier, il a dit:

En tout cas, c'est une discussion qui devrait se dérouler en comité. Nous ne pouvons guère traiter des dispositions d'un contrat maintenant.

Ainsi donc, à la suite de questions de l'opposition, deux membres du ministère demandent pourquoi on n'attendrait pas que la Chambre soit formée en comité pour l'examen du projet de résolution, à la suite de quoi on pourra étudier le projet de loi par le menu.

Qu'est-il arrivé à l'étape du projet de résolution? Avant même qu'un seul membre de l'opposition ait proféré une parole ou posé une seule question, le ministre du Commerce a donné avis que, le lendemain, la clôture serait proposée et le débat terminé. Est-ce comme cela qu'il faut traiter l'opposition. Est-ce même comme cela qu'il faut traiter les députés qui appuient le Gouvernement? Je dis cela parce que le discours du ministre des Finances était aussi intéressant et important pour les députés qui

[M. Zaplitny.]

siègent derrière lui que pour ceux qui sont en face de lui, même si ce qu'il a dit était aussi entièrement faux pour les uns que pour les autres, peu importe que cela ait été voulu ou non.

Voici ce que dit un article de rédaction du *Journal d'Ottawa* du 29 mai à ce propos:

L'affaire est grave quand un ministre trompe la Chambre. En Grande-Bretagne, la chose est considérée comme un péché capital contre le Parlement et la vie publique.

Je souscris sans réserve à l'opinion exprimée dans cet article de rédaction du *Journal*. On commet un péché capital contre la démocratie et la vie parlementaire quand on trompe les membres de la Chambre des communes en leur disant: "Ne soulevons pas cette question pour l'instant. Quand nous en serons à l'examen en comité, vous aurez tout le temps voulu pour examiner cette affaire sous tous les angles." Quand nous sommes arrivés à l'examen en comité, personne n'avait encore dit un mot, que le ministre du Commerce proposait la clôture. Voilà qui agite le pays et soulève de très nombreuses protestations.

Je reviens à la question essentielle, qui est celle du pipe-line. Notre groupe a dit ici il y a cinq ans, et il l'a répété tout au long des ans qui se sont écoulés depuis et encore au cours du présent débat, qu'il souhaite que soit aménagé à travers le Canada un pipe-line à gaz qui répondra aux besoins de la population du Canada. Dès le début, nous avons affirmé notre conviction que la seule façon de faire servir ce pipe-line à gaz au mieux des intérêts du Canada et avec équité, la seule façon d'en conserver la maîtrise au Canada, consistait à le nationaliser. J'ai fait cette déclaration le 15 mars, pendant que nous examinions le projet de résolution primitif que le Gouvernement a mis de côté depuis. Voici ce que j'ai dit:

Tant que l'émission des actions restera entre les mains de particuliers, rien ne peut nous assurer que des Canadiens seront propriétaires du pipe-line. Le seul moyen de nous assurer que cette entreprise d'utilité publique restera entre les mains de Canadiens, c'est d'en faire une entreprise étatisée.

Depuis ce temps-là, ce que le ministre du Commerce et d'autres députés ont dit à la Chambre a largement confirmé cette affirmation. La seule façon d'assurer aux Canadiens que le pipe-line à gaz restera entre les mains de Canadiens, partant sous entière maîtrise canadienne, c'est d'en faire une entreprise d'État. Il n'y a pas d'autre moyen.

Ce n'est là qu'une partie de la question, et voici maintenant l'autre partie. Nous parlons de la raison qui motive ce pipe-line pour le transport du gaz. Nous voulons desservir les consommateurs du Canada. Nos